



LA CHARTE DU CLUB

L'Adhérent à l'association sportive « O.S.M. LOMME ATHLETISME » s'engage à :

1. Payer son adhésion à l'association : par règlement du montant de la cotisation « Licence ».
2. Respecter autrui : aussi bien les entraîneurs que les athlètes, les juges ou encore les officiels.
3. Respecter la discipline et la rigueur nécessaires au bon fonctionnement du groupe :
 - les portables doivent être éteints et non utilisés pendant les séances ;
 - arriver, dans la mesure du possible, 15 mn avant le début de l'entraînement ;
 - avertir son entraîneur en cas d'empêchement.
4. Adhérer à la vie du groupe sous diverses formes :
 - participer aux compétitions et aux différents championnats officiels (pour les sections concernées, au moins 4 compétitions dans l'année)
 - participer à l'Assemblée Générale de l'association
 - participer globalement à la vie associative du club
5. Donner au moins une journée de son temps pour aider le club et ses dirigeants bénévoles
6. Respecter le matériel, les installations et les consignes de sécurité propres à la discipline pratiquée, sous peine de sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion après plusieurs rappels à l'ordre
7. Aider l'entraîneur au rangement du matériel à la fin des séances d'entraînement.
8. Participer de manière régulière aux entraînements proposés par le club et signaler toute absence prolongée à son entraîneur dans les plus brefs délais.
9. Prévenir son entraîneur en cas d'absence justifiée à une compétition le plus tôt possible. Si l'entraîneur concerné n'est pas prévenu dans un délai raisonnable, le montant de l'engagement et les frais retenus par la ligue seront déduits de la caution.
10. Rendre, en fin de saison, l'équipement mis à disposition à titre gratuit par le club (pointes, autres ...) au plus tard début juillet afin de pouvoir récupérer sa caution.
11. Donner à son entraîneur toute information que l'athlète juge nécessaire concernant d'éventuels problèmes de santé devant être pris en compte pour la pratique de l'athlétisme (asthme, traumatisme...).
12. Ne pas prendre ou proposer de produits à des fins de dopage et signaler tout traitement susceptible d'entraîner une analyse positive au contrôle anti-dopage.

Veuillez compléter et signer la page 2

OSML – Fiche de renseignement « Bénévolat »

A compléter obligatoirement

En signant la charte du club, chaque année, tu t'engages en tant qu'athlète (ainsi que pour les parents des jeunes de l'école d'athlétisme) à **donner au moins une journée de ton temps** pour aider le club dans son fonctionnement et la bonne organisation des compétitions.

Merci de compléter cette fiche en fonction de tes souhaits.

Pour chaque événement le club a besoin de bénévoles, pour des tâches très variées. Tu t'inscriras sur les feuilles affichées à cet effet ou tu seras contacté(e) pour venir donner un coup de main.

Nom

Prénom

Tél

Mail

Souhaits de bénévolat (cocher une ou plusieurs cases)

Installation / rangement de matériel lors d'une compétition sur le stade des Ormes ou pour les 10kms de Lomme (barrières, haies, calicots ...)	
Aide au déroulement d'une compétition au stade des Ormes (aide juge, aide au matériel ...)	
Aide à la buvette au stade des Ormes (confection des sandwiches, service de la buvette, cuisiner des gâteaux à vendre ...)	
Juge départemental (tu seras contacté(e) pour t'inscrire à la formation de 2h environ organisée au stade). Prévoir au moins d'être juge sur 3 compétitions / an	
Aide aux entraînements des Eveils, Mini-athlé ou école d'athlétisme	
Aide à l'organisation d'événements de type lotos (préparation de la salle, sandwiches, buvette ...)	
Fonctionnement interne de l'association (participation au Conseil d'Administration, au Bureau, aide au secrétariat ...)	

Je suis entraîneur (et donc très investi dans la vie du club)	
Je suis juge sur au moins 5 compétitions/an (et donc très investi dans la vie du club)	

Je, soussigné (e) (ou représentant légal) déclare avoir lu et pris connaissance de la charte de l'O.S.M. Lomme Athlétisme et en accepter les termes.

SIGNATURE